

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE DRAGUIGNAN

Draguignan, le 20 mai 2020

Le Maire de Draguignan

Direction Générale des  
Services  
Réf : RS/CC/SW n°

à

**Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux**

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra sans public, **Mardi 26 Mai 2020 à 18h00 à la salle des Cordeliers en l'Hôtel de Ville**, afin de procéder à l'élection du maire, fixer le nombre d'adjoints et procéder à l'élection des adjoints.

Cette séance sera retransmise en direct de manière électronique afin d'en satisfaire le caractère public.

Pour rappel, l'élection du maire et des adjoints nécessite un vote à bulletin secret. Seule la présence physique des membres du nouveau Conseil Municipal pourra permettre le bon déroulement de cette élection. Le cas échéant, je vous invite à recourir à une procuration étant entendu qu'en application décret n° 2020-571 du 14 mai 2020, chaque conseiller municipal pourra en être porteur de deux.

Comptant sur votre présence,

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire de Draguignan – 28, rue Georges Cisson – BP.19 – 83001 Draguignan cedex - ☎ 04 94 60 31 31